

505LH 43Ms

2512

(1943-1944)

V. D. 2512 : Installation d'un poste  
de stockage et de distribution de  
fuel-oil à Hausbergen ... NIMES ...

Amélioration des installations du dépôt de Nîmes

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 22. 4.42  
Dépêche du MTP à la SNCF 26. 5.44

Secrétariat d'Etat aux Communications

Direction des chemins de fer-Service Technique

3ème Bureau

Paris, le 26 mai 1944

Région Sud-Est - Ligne de Tarascon à Sète

Dépôt de Nîmes

Amélioration des installations

S.E.290-7

C O P I E

Le Ministre Secrétaire d'Etat  
à la Production Industrielle & aux Communications

à M. le Président  
du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Vous m'avez présenté, le 22 avril 1943, le projet d'amélioration des installations du Dépôt de Nîmes, situé sur la ligne de Tarascon à Sète.

Ce projet comporte, pour une dépense d'ensemble de 5.710.000 f, l'exécution des travaux ci-après :

- acquisition de terrains;
- remplacement du quai mécanique actuel par un élévateur-culbuteur;
- remplacement de la bascule actuelle à 12 plateaux par une bascule à 16 éléments;
- création de voies de circulation spécialisées;
- établissement d'une fosse de visite sur la voie d'entrée des machines électriques et sur chacune des voies 20 & 22 d'accès à la rotonde nord;
- déplacement de grues électriques;
- allongement du P.I. en maçonnerie de 2 m.10 d'ouverture au P.K. 25 + 296;
- équipement électrique des voies;
- dépose et repose de grues hydrauliques, de ponts à bascule, de plaques tournantes et de conduites;
- construction de 3 baies d'accès à la rotonde nord;
- déviation d'un chemin latéral et reconstruction de murs de clôture;
- déplacement de lignes de télécommunications S.N.C.F.;
- modification de l'éclairage électrique;
- acquisition d'outillage et de mobilier.

Ledit projet ne comprend pas l'installation, latéralement à la voie 20, d'un deuxième élévateur-culbuteur qui pourra être établi ultérieurement.

Ce projet inscrit explicitement au programme des travaux complémentaires de 1943 avec une prévision de crédits de 5.300.000 fr est repris au programme de 1944 avec une dotation globale de 5.800.000 fr.

.....

Par délibération du 29 mars 1944, le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes a donné son accord sur les conditions d'élargissement à 10 mètres de la rue Jean-Bouin. Il a décidé de prendre à sa charge les dépenses correspondant à cet élargissement, tant pour les acquisitions de terrains que pour les travaux qui seront la conséquence de cet élargissement.

Après examen par le Service Technique de la Direction des chemins de fer, j'approuve, comme suite et complément des travaux initialement déclarés d'utilité publique pour la construction de la ligne de Tarascon à Sète, le projet présenté, dont le montant, immuable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de la S.N.C.F. pour l'exercice 1944 (programme ordinaire - Région Sud-Est), est évalué en principal à 5.710.000 fr.

Il est entendu que :

1°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, faites suivant les prescriptions de la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et de l'avenant du 4 mars 1942, article 1er, § h, seront les suivantes :

I - Compte de premier établissement

a) Travaux complémentaires proprement dits :

Débit - Dépenses de travaux neufs, évaluées en principal à ..... 4.800.000 fr

Crédit - Valeur primitive des installations et du matériel supprimés, évaluée en principal à .... 60.000 fr

b) Mobilier et outillage :

Débit - Dépenses de travaux neufs, évaluées en principal à ..... 910.000 fr

Crédit - Valeur primitive des installations et du matériel supprimés, évaluée en principal à .... 10.000 fr

II - Fonds de renouvellement

Débit - Valeur primitive des installations et du matériel supprimés, évaluée en principal à .... 70.000 fr

Crédit - Valeur de récupération des matériaux évaluée à 410.000 fr

2°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.F. (programme ordinaire - Région Sud-Est) approuvé pour l'exercice correspondant;

3°) les acquisitions de terrains ne deviendront définitives

qu'après justification par la S.N.C.F. de l'avis de l'Administration des Domaines prévu par le décret du 5 juin 1940 sur la législation du Domaine immobilier de l'Etat;

4°) les terrains acquis qui ne serviront pas d'assiette à des chemins publics seront incorporés au domaine public du chemin de fer et feront l'objet du bornage supplémentaire prévu par l'article 31 du cahier des charges des lignes exploitées par la S.N.C.F.;

5°) après exécution des travaux, les chemins modifiés seront remis aux ayants droit chargés d'en assurer l'entretien;

6°) un accord devra intervenir entre la S.N.C.F. et la Ville de Nîmes au sujet du mode d'exécution des travaux de rétablissement de la rue Jean-Bouin, la Ville de Nîmes prenant à sa charge les dépenses correspondant à l'élargissement de la dite rue tant pour les acquisitions de terrains que pour les travaux à exécuter.

La S.N.C.F., de son côté, prendra à sa charge la suppression de la remise-débarras située au droit de l'étranglement existant au coude de la rue Jean-Bouin.

J'adresse copie de la présente décision à M. le Préfet du Gard chargé de la notifier à la Municipalité de Nîmes.

Le Directeur des chemins de fer,

Signé: MORANE.

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 22 avril 1943

-----  
Ligne de Tarascon à Sète

-----  
Dépôt de Nîmes

-----  
Amélioration des installations

C O P I E

-----  
Ve 503 027 - 13  
5

3321 - 0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en 2 exemplaires, le projet relatif à l'amélioration des installations du dépôt de Nîmes.

Ce projet figure sous la rubrique "Nîmes" (Dépôt - Amélioration des installations), au programme ordinaire des travaux complémentaires de l'exercice 1943.

Le montant total de la dépense à prévoir s'élèvera, en principal à 5.710.000 fr dont 910.000 fr à Mobilier et Outillage.

.....

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat  
à la Production Industrielle et aux Communications.

- 2 -

Je vous serais obligé de bien vouloir après décision me renvoyer un exemplaire du dit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président  
du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.